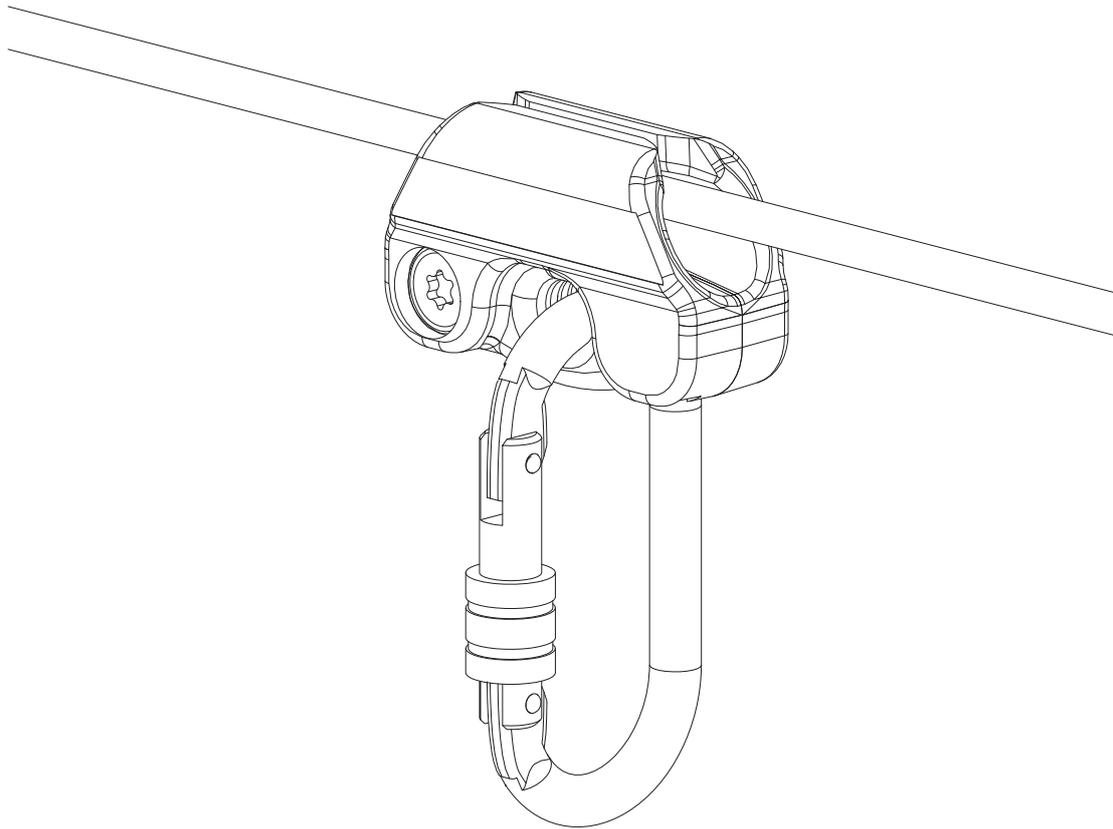




Manuel d'installation et d'utilisation
Veuillez lire attentivement la description du produit



COMFORT-GLEITER

FRANÇAIS

V-20.01.20

DE ACHTUNG

Die Montage und die Verwendung der Sicherungseinrichtung ist erst zulässig, nachdem der Monteur und der Anwender die Original Aufbau- und Verwendungsanleitung in der jeweiligen Landessprache gelesen hat.

EN ATTENTION

Assembling and using of the safety product is only allowed after the assembler and user read the original installation and application instruction in his national language.

FR ATTENTION

Le montage et l'utilisation du dispositif de sécurité ne sont autorisés qu'après lecture par le monteur et par l'utilisateur de la notice d'origine de montage et d'utilisation dans la langue du pays concerné.

IT ATTENZIONE

Il montaggio e l'uso del dispositivo di sicurezza è ammesso soltanto dopo che il montatore e l'utente hanno letto le istruzioni per l'installazione e l'uso nella rispettiva lingua nazionale.

ES ATENCIÓN

No está permitido montar ni usar el dispositivo de protección antes de que el montador y el usuario hayan leído las instrucciones de montaje y uso originales en la lengua del respectivo país.

PT ATENÇÃO

A montagem e o emprego do mecanismo de proteção somente serão permitidos, após o montador e o usuário terem lido as instruções de uso originais, no respectivo idioma do país, sobre a montagem e o emprego do mesmo.

NL ATTENTIE

De montage en het gebruik van de veiligheidsinrichting is pas toegestaan, nadat de monteur en de gebruiker de originele montage en gebruikershandleiding in de desbetreffende taal gelezen hebben.

HU FIGYELEM

A biztonságú berendezés felszerelése és használata csak az után megengedett, miután a szerelést végző és a használó személyek a nemzeti nyelvükre lefordított, eredeti használati utasítást elolvasták és megértették.

SL POZOR

Montaža in uporaba varnostnih naprav je dovoljena šele takrat, ko sta monter in uporabnik prebrala originalna navodila za montažo in uporabo v konkretnem jeziku.

CZ POZOR

Montáž a používání zabezpečovacího zařízení jsou povoleny až poté, co si pracovníci provádějící montáž a uživatelé přečetli v příslušném jazyce originální návod k montáži a používání.

TR DİKKAT

Güvenlik tertibatının montajına ve kullanımına, ancak montaj teknisyeni ve kullanıcı, orijinal kurulum ve kullanma talimatını kendi ülke dilinde okuduktan sonra, izin verilir.

NO OBS

Monteringen og anvendelsen av sikkerhetsinnretningene er gyldige først etter at montøren og brukeren har lest den originale oppbygnings- og bruksanvisningen i det tilsvarende landets språk.

SV OBS

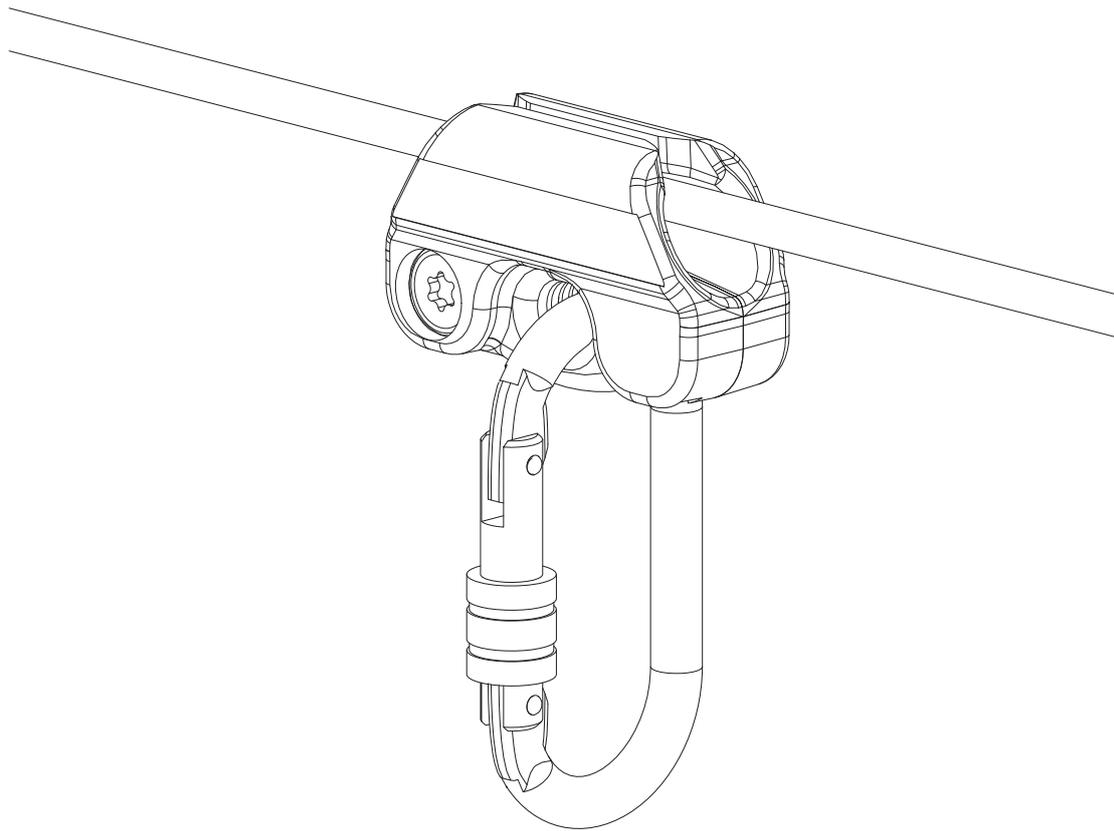
Säkerhetsanordningen får inte monteras och användas förrän montören och användaren har läst igenom konstruktionsbeskrivningen och bruksanvisningen i original på resp lands språk.

FI HUOMIO

Turvallaitteiden asennus ja käyttö on sallittu vasta, kun asentaja ja käyttäjä ovat lukeneet alkuperäisen asennus- ja käyttöohjeen omalla kielellään.

DA GIV AGT

Montagen og brugen af sikkerhedsudstyret er først tilladt, efter at montøren og brugeren har læst den originale vejledning i samling og brug på det pågældende lands sprog.



DONNÉES DU PROJET

DESCRIPTION DU SYSTÈME

ENTREPRISE D'INSTALLATION

Table des matières

1. Consignes de sécurité générales	5
1.1. Inspection avant l'utilisation	6
1.2. Garantie	6
1.3. Application et homologation	6
1.4. Maintenance/Stockage/Élimination	6
1.5. Contrôle/Inspections périodiques	7
2. Montage	7
3. Dimensions	9
4. Équipement compatible	9
4.1. Matériau	9
4.2. Identification	9
5. Point de livraison du dispositif d'ancrage	10
6. Élément de montage « Comfort-Gleiter »	10
7. Protocole d'inspection	11
8. Protocole de montage	12
9. Fiche de contrôle	13

1. Consignes de sécurité générales

- Avant le montage/l'application, les consignes d'installation/d'emploi doivent être soigneusement lues et comprises dans la langue locale, autrement le système d'ancrage ne doit pas être installé ou utilisé.
- Dans tous les cas, les règles de sécurité locales doivent être respectées, ou l'installateur/l'utilisateur doit les connaître (être formé).
- Les systèmes de sécurité doivent être montés ou utilisés uniquement par un professionnel/un spécialiste qui connaît le système (les dernières technologies). (Les renseignements concernant les EPI sont absolument nécessaires), les réglementations relatives en matière de prévention des accidents doivent être respectées.
- En cas de toute incertitude pendant le montage, le fabricant doit être contacté immédiatement.
- Avant l'installation ou le début de l'utilisation, un plan de sauvetage doit être établi concernant le sujet (p. ex. où je peux recevoir de l'aide, comment je peux enlever la victime de l'accident le plus rapidement possible à partir du toit ou de la corde, en cas d'une chute). Les travaux en toiture doivent être réalisés au moins par 2 personnes. La 2e personne doit être capable d'initier des opérations de sauvetage.
- Avant l'utilisation du système de sécurité, il doit être vérifié par les moyens de l'inspection visuelle au regard des défauts évidents, tels que : raccords à visser déserrés, joints défectueux, déformation, corrosion, soudure, etc.
- Lors des travaux à des sites exposés (p. ex. en hauteur, sur les toits), la sécurité est limitée ou ne peut pas être garantie sous l'effet de drogues, des déficiences physique ou mentale, de l'abus d'alcool, des troubles cardiovasculaires, etc.
- Le dispositif de sécurité doit être utilisé comme dispositif de sécurité des personnes, n'y enfilez ou n'y attachez aucune charge indéfinie.
- Ce point d'ancrage est un point d'ancrage simple approuvé pour 1 personne au maximum.
- Le dispositif Comfort-Gleiter est conforme uniquement à des personnes, non pas à des charges.
- Il peut être utilisé pour des systèmes de cordes de sécurité Line/Comfort, uniquement pour des coulisseaux autorisés par nous (Contec AG), tel que le dispositif Comfort-Gleiter.
- Le dispositif Comfort-Gleiter doit être utilisé uniquement avec un des mousquetons fournis par nous, conformément à la norme EN 362.
- Le dispositif d'ancrage doit être utilisé uniquement en liaison avec un équipement de protection individuelle conformément aux normes EN 361 (harnais de sécurité) et EN 363 (système d'arrêt de chute).
- Après un cas de chute, le dispositif d'ancrage doit être verrouillé et retiré immédiatement de l'utilisation, et le fabricant doit être contacté sans retard. En cas de doute relatif au fonctionnement correct du dispositif d'ancrage, il doit être immédiatement retiré du service et renvoyé au fabricant.
- Le dispositif d'ancrage peut être exposé à des substances corrosives ou des produits chimiques. Si le dispositif d'ancrage est fait d'acier inoxydable, il ne doit pas entrer en contact avec de la poussière métallique ou des outils en acier, étant donné qu'il a un risque de corrosion.
- Avant de commencer les travaux, des mesures doivent être prises afin d'empêcher que des objets (outils, éléments de la toiture, dispositifs d'ancrage, etc.) puissent tomber à partir du chantier. Les trottoirs et les zones en bas doivent être propres et dégagés.
- Le dispositif d'ancrage doit être conçu, utilisé et appliqué d'une manière à ce qu'une chute puisse être évitée à travers les bords du toit. (Lors de la planification, les hauteurs du bâtiment ainsi que les détails des EPI à utiliser doivent être absolument pris en considération.)
- Pour une utilisation horizontale, seuls les éléments de fixation qui ont été approuvés, testés et aussi essayé sur les bords conformément aux dernières technologies sont adéquats. Les dispositifs de sécurité en hauteur doivent être spécialement approuvés conformément à la norme EN 360.
- Le système de sécurité, y compris les équipements de protection individuelle, doivent être soumis à un essai effectué par un expert au moins une fois par an, avant chaque utilisation au regard des dommages visibles (ceci se conforme aux consignes du fabricant, étant donné que les circonstances spéciales peuvent raccourcir l'intervalle d'inspection).
- La vérification effectuée par une personne qualifiée doit être enregistrée dans le cahier d'essai/le document d'essai. Inspection visuelle du dispositif d'ancrage au regard des défauts évidents et lisibilité des consignes du fabricant. L'inspection annuelle est basée sur le protocole d'acceptation et la description du produit actuel. (En cas de doute, veuillez contacter le fabricant).
- Aucune modification structurelle, telle que déformation intentionnelle, coupure, perçage de trous, dérivation des spécifications du fabricant, etc., n'est permise, selon la clause du fabricant.
- En cas du transfert du dispositif d'ancrage à des contractants extérieurs, les consignes d'installation et de fonctionnement originales (dernière version) doivent être fournies par écrit.
- Les installateurs doivent s'assurer du fait que la sous-construction soit apte à l'installation du dispositif d'ancrage. En cas de doute, un ingénieur en structure doit être consulté.
- Le dispositif d'ancrage est conçu pour des sollicitations dans toutes les directions parallèles ou perpendiculaires à la surface de montage.
- L'installation professionnelle du dispositif d'ancrage doit être documentée par un protocole d'installation et dans le cas d'une fixation non visible, par une documentation photographique. (P. ex. dispositifs d'ancrage qui sont couverts/fermés en continu).
- Les boulons en acier inoxydable doivent être graissés avec un lubrifiant adéquat.
- Si la vitesse du vent dépasse le niveau habituel, veuillez arrêter l'utilisation du dispositif d'ancrage.
- Attention: Le déneigement du système est nécessaire en raison de la charge de pression de la neige.

- Dans le cas des toitures en pente, en plus du dispositif d'ancrage, un pare-neige adéquat doit être installé afin de prévenir la déformation du dispositif d'ancrage.
- Lors de la conception du dispositif d'ancrage, l'espace libre sous la hauteur de chute (au moins 1 mètre) doit être toujours pris en considération. Il est également nécessaire de considérer la hauteur de chute, la déformation du dispositif d'ancrage, la déflexion de la corde ainsi que les données du fabricant relatives aux EPI à utiliser. (Déchirement de l'absorbeur de chute, déplacement du harnais sur le corps, allongement de la corde)
- Lors de l'accès au système de sécurité, les positions des dispositifs d'ancrage (plans ou schéma de la vue du toit avec dimensions) doivent être documentées (voir la dernière page de la présente description de produit).

1.1. Inspection avant l'utilisation

- Veuillez lire attentivement la description du produit
- Veuillez soigneusement lire les consignes relatives à l'équipement de protection individuelle à utiliser.
- Vérifiez le dispositif d'ancrage au regard des dommages (déformation, corrosion, ajustement serré, boulons serrés, étiquetage existant, inspection des défauts visibles).
- Le dispositif d'ancrage ne doit pas être utilisé si ces critères ne sont pas remplis.

1.2. Garantie

La période de garantie est d'une durée de 2 ans à compter de la date de l'abonnement/de l'acquisition. La garantie s'applique aux éléments de construction et aux pièces fabriquées qui sont soumis à une utilisation appropriée, conforme à la destination. La période de garantie est raccourcie dans le cas où des conditions climatiques et des conditions de fonctionnement anormales prévalent (conditions chimiques, corrosives).

En cas d'une charge, la garantie expire sur toutes les parties soumises à des sollicitations.

1.3. Application et homologation

Le dispositif Comfort-Gleiter est point d'ancrage déplaçable pour 1 personne et fait partie du système d'ancrage horizontal « Line/Comfort ». Il permet de parcourir complètement le système de cordes entier (supposant qu'il y a des supports de corde intermédiaires mobiles et des éléments de courbe installés dans le système).

Le dispositif Comfort-Gleiter doit être utilisé uniquement sur un système horizontal de cordes de sécurité original « Line/Comfort ».

Il est destiné uniquement à la sécurité des personnes et n'est pas approprié à l'attachement de charges.

1.4. Maintenance/Stockage/Élimination

Le dispositif Comfort-Gleiter doit être stocké à un endroit sec, sans gel et sans graisse. Dans un cas idéal, il doit être stocké avec les EPI dans un placard EPI, à côté de la trappe de toit. Lors de l'élimination, le dispositif Comfort-Gleiter doit être correctement transporté au site de recyclage (et non pas jeté dans les déchets ménagers).

1.5. Contrôle/Inspections périodiques

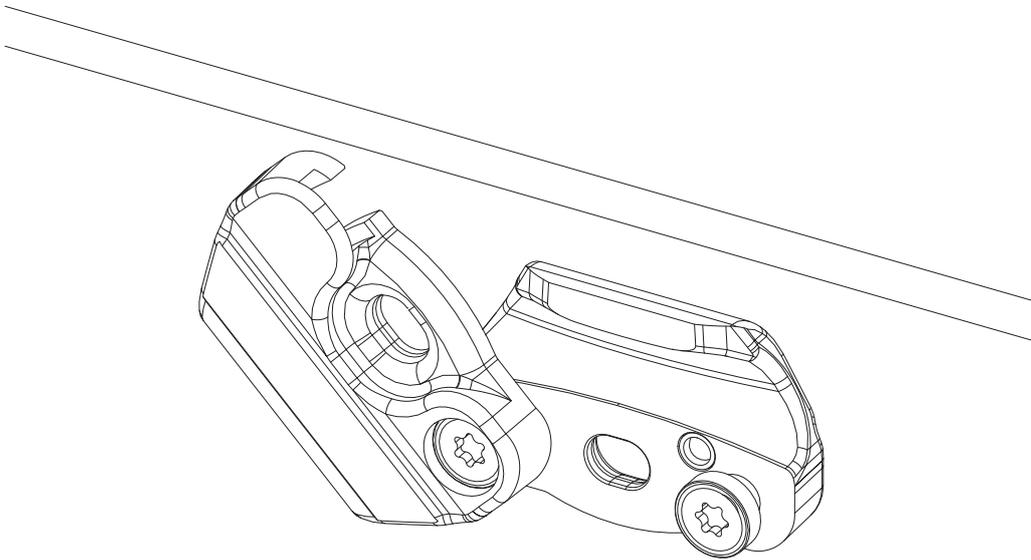
Avant chaque utilisation, le dispositif Comfort-Gleiter doit être soumis à une vérification au regard des défauts visuels (déformations, mécanisme de verrouillage, dommages évidents, fonctionnement limité). Si l'écart dépasse les 3,7 mm (voir Dimensions), le dispositif Comfort-Gleiter doit être remplacé.

Le dispositif Comfort-Gleiter doit être soumis à une inspection annuelle réalisée par un expert/un spécialiste certifié par la société Contec AG. Les intervalles d'essai sont présentés dans le journal d'inspection. Le résultat de l'essai doit être documenté dans le journal d'inspection. En cas de la découverte de toute défaillance, le dispositif Comfort-Gleiter doit être immédiatement retiré de l'utilisation et le fabricant doit être contacté sans retard.

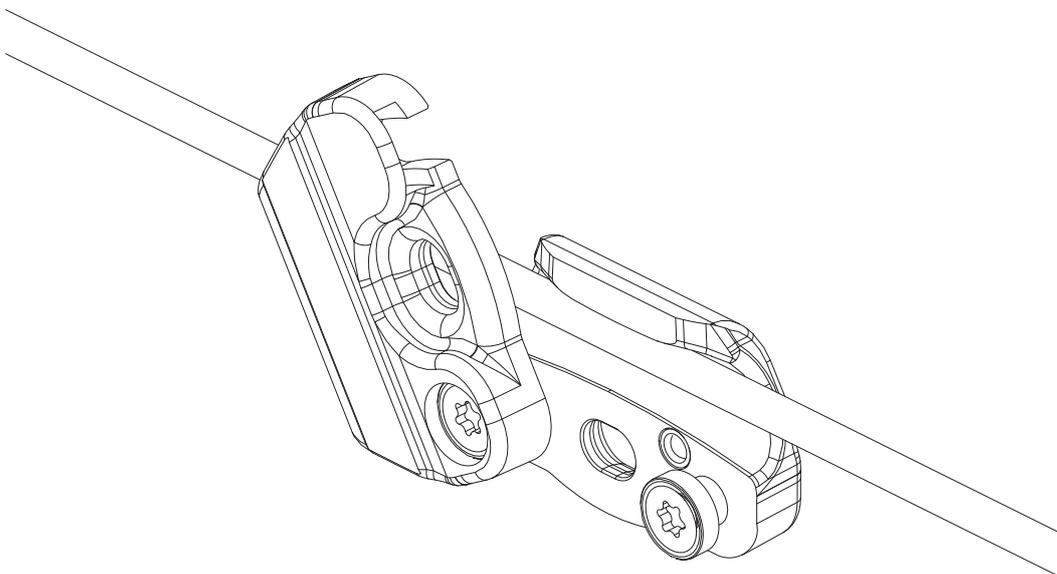
En cas de la découverte de toute défaillance, retirez immédiatement le dispositif Comfort-Gleiter de l'utilisation et le contactez le fabricant !

2. Montage

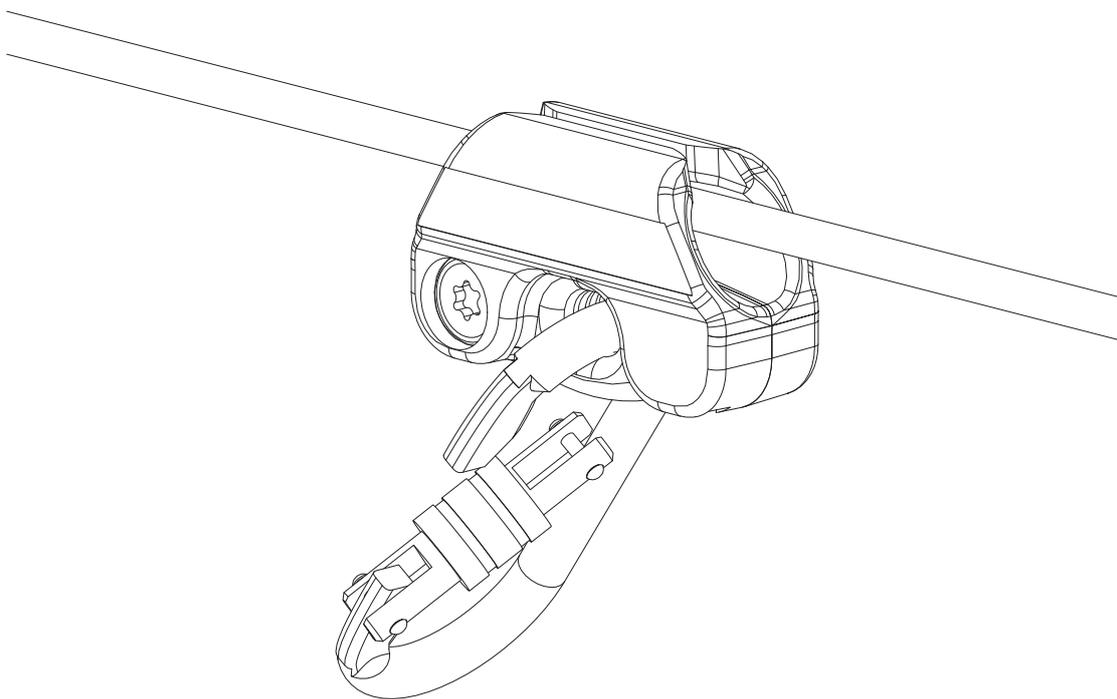
- Ouvrez Comfort-Gleiter



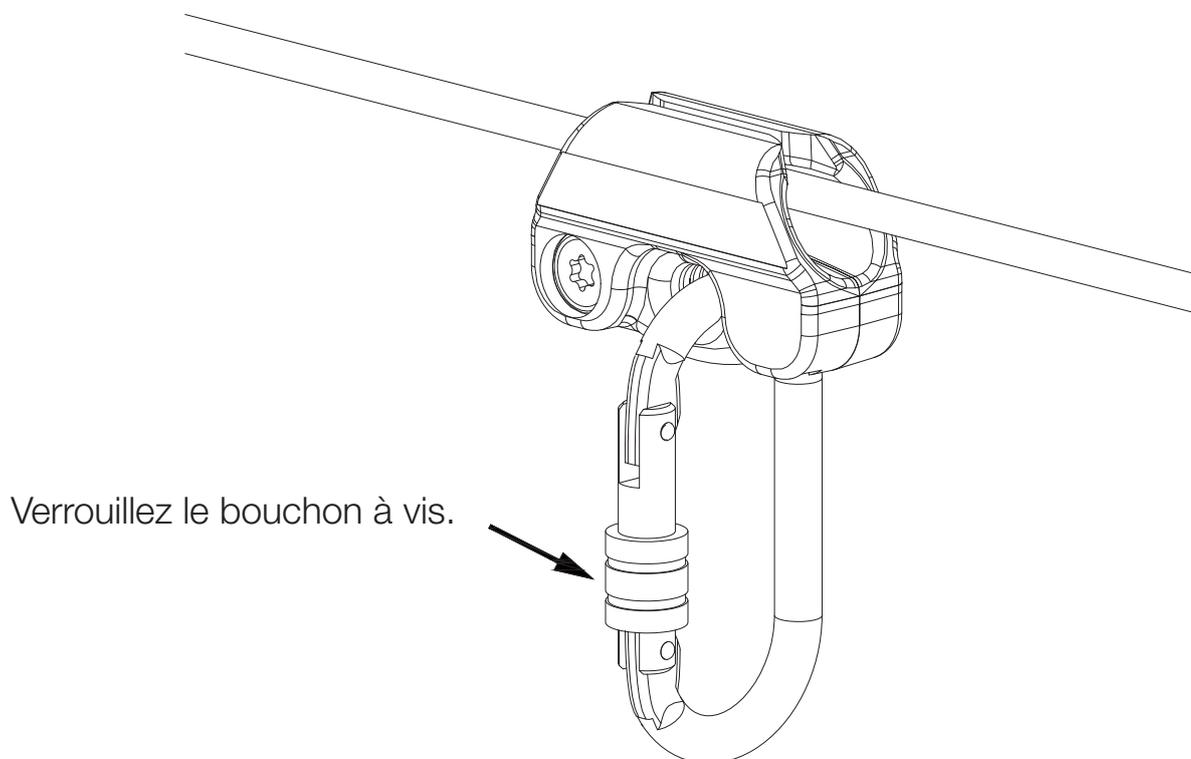
- Comfort-Gleiter sur le câble en acier inoxydable.



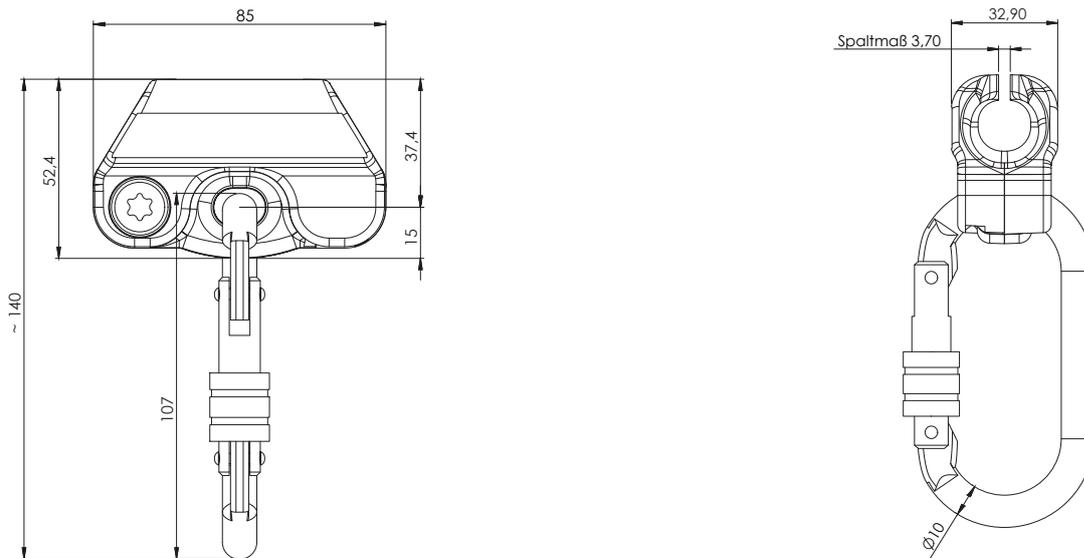
- Fermer Comfort-Gleiter et accrochez le mousqueton à un angle.



- Verrouillez le mousqueton (bouchon à vis).



3. Dimensions



4. Équipement compatible

Le dispositif d'ancrage doit être uniquement utilisé en lien avec des éléments de fixation conformément à la norme EN 362 et avec un équipement de protection individuelle antichute, p. ex. éléments de fixation avec absorbeur de choc conformément aux normes EN 354 et EN 355, avec antichutes guidés avec un guide déplaçable conformément à la norme EN 353 2, ou avec un dispositif de sécurité en hauteur conformément à la norme EN 360 (dispositif de sécurité en hauteur avec homologation horizontale).

Fondamentalement, et surtout dans un système de retenue avec un corde d'assurage, les éléments de fixation sont réglés d'une manière à ce qu'aucune chute ne soit possible.

4.1. Matériau

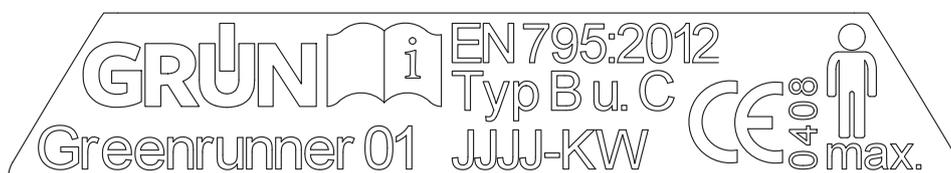
Le dispositif Comfort-Gleiter est fait en CuAL9Ni

4.2. Identification

Les notes suivantes figurent sur le dispositif d'ancrage sous forme d'autocollant :

Type d'identification	Comfort-Gleiter	
Nom du distributeur	Contec AG	
Année de fabrication/KW	XXXX/XX	
Normes d'essai, Marquage CE	EN 795:2012 B, C	
Nombre maximal des personnes autorisées	1	
Symbole indiquant que le mode d'emploi doit être lu		Marquage CE Numéro d'identification de l'Autorité de certification 0408 TÜV AUSTRIA SERVICES GMBH Deutschstraße 10 1230 Wien

Le Comfort-Gleiter est testé/testé et certifié conformément à la norme EN 795:2012 B et C.



5. Point de livraison du dispositif d'ancrage



TÜV AUSTRIA SERVICES GMBH
Deutschstraße 10
1230 Wien

6. Élément de montage « Comfort-Gleiter »

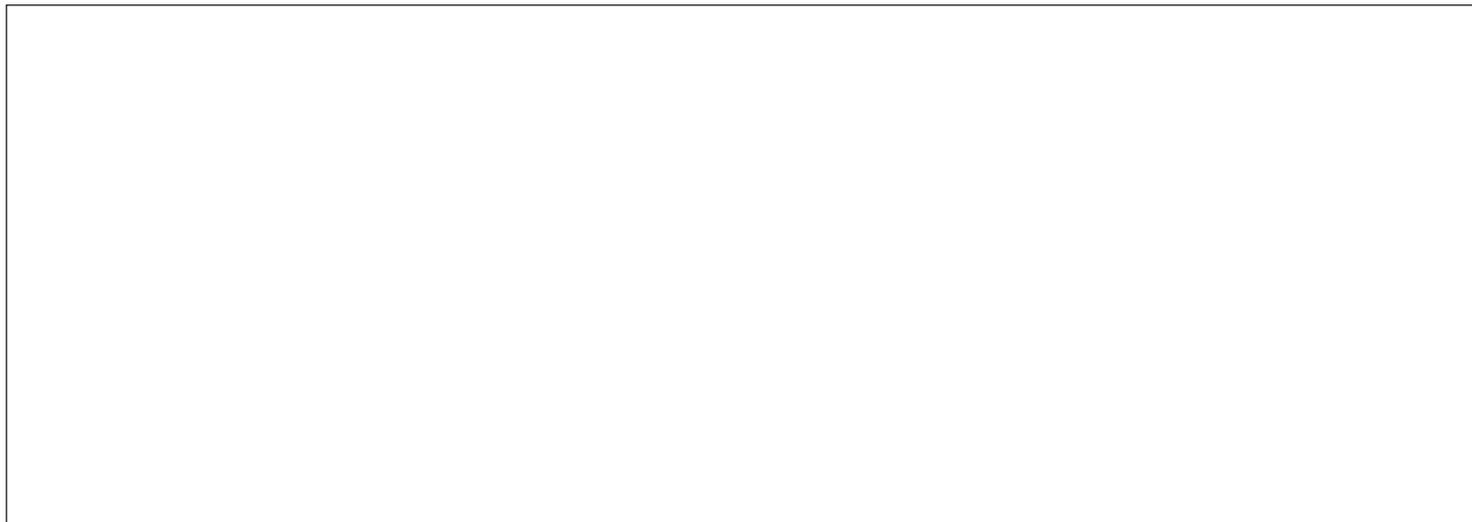
Lors de l'accès au toit (accès au système), cette notice du propriétaire doit être affichée de façon claire et visible :

REMARQUES RELATIVES AU SYSTÈME DE SÉCURITÉ EXISTANT EN TOITURE

L'utilisation est limitée dans la mesure du respect des consignes de montage et d'utilisation.

Le dépositaire des consignes de montage et d'utilisation, des rapports d'essais, etc., est :

- Diagramme général présentant la position des dispositifs d'ancrage :



- Fabricant et nom du système : Contec AG « Comfort-Gleiter »
- Date du dernier audit : _____
- Nombre maximal des personnes à protéger : 1 personnes
- Besoin d'absorbeurs d'énergie : oui
- L'espace minimal entre le bord du toit et le sol est calculé de la manière suivante :

Spécification du fabricant concernant l'équipement de protection individuelle à utiliser,
y compris la déflexion de la corde
+ taille
+ 1 m de marge de sécurité.

7. Protocole d'inspection

Dans le cas où le dispositif d'ancrage est distribué dans des pays ayant une langue différente, demandez immédiatement à la société Contec AG de fournir les consignes d'installation et de fonctionnement dans la langue locale.

Lors du contrôle annuel, les points suivants doivent être vérifiés :

Présence des manuels d'installation et de fonctionnement, rapport d'acceptation, documentation de fixation/documentation photographique, journal d'inspection. L'installation adéquate peut être confirmée à la base de ces documents (en conformité avec les informations du manuel d'installation).

Une inspection visuelle au regard des défauts évidents doit être réalisée. Ceci comprend, notamment:

Vérification de l'ajustement serré, de la corrosion, l'infiltration de l'eau dans la structure porteuse statique (étanchéité), déformation du dispositif de sécurité, serrage correct des boulons (couple).

Année de fabrication :	Type Comfort-Gleiter EN 795:2012 B et C
Date de l'acquisition :	Semaine calendaire :
Date de la première utilisation :	Contrôleur :

Date	Raisons du contrôle	Défauts identifiés	Nom et signature de l'expert	Date du prochain contrôle

8. Protocole de montage

BV/Objet _____ Emplacement de l'équipement : _____
N° et rue

Produit : _____
Code postal, ville

Client : _____ Contractant : _____ Entreprise d'installation : _____
Nom de l'entreprise/Nom, prénom

N° et rue

Code postal, ville

Tél. (bureau, portable)

Protocole d'installation					
Date	Emplacement	Sol d'ancrage (Complètement monté)	Matériel de fixation		Couple de serrage

L'entreprise d'installation soussignée garantit l'installation adéquate, conformément aux données du fabricant (p. ex. vérification de la sous-construction etc.).

Protocole photographique		
Date	Emplacement	Photos/Nom du fichier

- Le client approuve la réalisation du contractant.
- Les consignes de montage et d'utilisation, les protocoles d'installation et la documentation photographique sont mis à la disposition du client (propriétaire du bâtiment) et doivent être mis à la disposition de l'utilisateur. Lors de l'accès au système de sécurité, les positions des dispositifs d'ancrage (p. ex. schéma de la vue du toit) doivent être documentées par le propriétaire du bâtiment dans les plans de conception.
- **L'expert a confirmé au responsable mécanique du système de sécurité que les travaux d'installation ont été réalisés d'une manière adéquate, conformément à la technologie de pointe et aux consignes de montage et d'utilisation du fabricant. La fiabilité de la technologie de sécurité est confirmée par l'entreprise d'installation.**

Remarques : _____

Lieu, date

Signature du client

Signature du contractant/de l'installateur

9. Fiche de contrôle

Opérations réalisées	Défauts identifiés		Date	Entreprise / nom / Expert	Description du défaut Opérations	Date du prochain contrôle prévu
	Oui	Non				
Contrôle du système <ul style="list-style-type: none"> • Aucune déformation reconnaissable sur les parties individuelles • tous les vis et raccords sont serrés • Les guide-câbles ne sont pas endommagés <p>Inspection visuelle des points de fixation et des accessoires (éléments de fixation, etc.) par un expert autorisé.</p>						

10. Remarques

11. Remarques

